



La Newsletter de Vélizy-Associations

Janvier 2015

— LES INFOS DE V-A —

SOMMAIRE

- LES INFOS DE V.A.
- LES INFOS « GESTION ASSOCIATIVE »
- LES INFOS « ASSOCIATIONS EMPLOYEURS »

Galette des rois de Vélizy-Associations

L'équipe de Vélizy-Associations est heureuse de retrouver ses adhérents et partenaires **le jeudi 15 janvier** à partir de 19h30 autour d'un cocktail « galette des rois ».

Mais avant cette dégustation, Jean Chantel aura l'honneur de remettre les prix du concours photo inter-associations et d'annoncer les grands gagnants du challenge inter-associations 2014.

Le challenge inter-associations 2015

Le challenge est reconduit ! Ainsi, plusieurs événements se succéderont tout au long de l'année 2015.

L'agenda de Vélizy-Associations

Prochaines rencontres des dirigeants associatifs

Samedis 24 janvier et 7 février, de 10h à 12h :

Ateliers pratiques : Présenter une demande de financement dans le cadre du CNDS : il s'agira de travailler sur les dossiers propres aux associations présentes. (*inscriptions par mail*)

Jeudi 12 février, à 19h : Soirée d'information : demande de financement - montage d'un dossier de subvention.

Samedi 7 mars, de 10h à 12h : Atelier pratique pour présenter une demande de financement.

Mardi 24 mars, à 19h : soirée d'information : organiser l'assemblée générale de l'association : la rendre utile et vivante.

[Lire la suite sur le site de VA](#)

La 2^e édition démarrera sur le stade R. Wagner, dès **le vendredi 5 juin** avec les olympiades athlétiques. Puis suivront les tournois de volleyball **le vendredi 19 juin** et de pétanque **le vendredi 26 juin**. Les deux autres épreuves se dérouleront à partir de septembre : tournoi de badminton et concours photos.

Afin d'améliorer la prochaine édition n'hésitez pas à nous transmettre vos remarques et suggestions.



Les expositions

Les photos du concours photo sont exposées dans les locaux de Vélizy-Associations depuis le début du mois.

Régulièrement les adhérents des associations peuvent exposer dans les locaux. Ainsi nous recherchons de nouveaux talents pour les prochaines expositions. N'hésitez pas à vous faire connaître.

[L'actualité de Vélizy-Associations](#)



"VÉLIZY-ASSOCIATIONS VOUS FAIT DANSER"

REVIENT EN 2015 !

Préparez-vous et préparez vos adhérents pour le

SAMEDI 11 AVRIL

Salle Ravel à Vélizy

Les réservations seront possibles auprès de l'équipe de Vélizy-Associations dès le mois de mars.



LE MONTAGE DE DOSSIER DE FINANCEMENT

Le besoin de financement est un problème récurrent pour les associations.

Dans cette recherche de financement, le choix de la cible et la présentation du projet sont des étapes fondamentales afin de maximiser les chances de réussite.

Quels sont les points clés de la constitution d'un dossier de financement afin d'optimiser sa demande ?

Venez échanger avec Cindy Becaert Morgane Le Glaunec de Profession Sport et Vie Associative 78.

Jeudi 12 février 2015 à 19h00

L'ARIANE - salle 101 (1^{er} étage)
1 bis place de l'Europe
Vélizy-Villacoublay

Inscription par mail : delphinemorvan@velizy-villacoublay.fr
par téléphone : 01 34 58 50 56

Vous pouvez transmettre vos questions à l'avance à cette adresse

Initiation premiers secours urgence cardiaque

Afin de connaître les gestes à réaliser pour sauver les personnes prises d'un malaise cardiaque, Vélizy-Associations propose une matinée de formation PSC1 (*prévention et secours civiques de niveau 1*) le **samedi 24 janvier de 9h45 à 11h30**.

Tarif de participation : 15 €

Après un accueil convivial, les bénévoles de la Croix-Rouge informeront puis feront pratiquer les participants avec le matériel adéquat : mannequins et défibrillateurs.

Inscriptions dans la limite des places disponibles.



croix-rouge française



Vélizy-Associations en partenariat avec la Croix-Rouge, vous propose

Une initiation aux premiers secours-urgence cardiaque

Le samedi 24 janvier 2015

de 9h45 à 11h30

L'Ariane - 2^e étage

1 bis, place de l'Europe à Vélizy



DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE

Participation de 15 €

20 places disponibles

Inscription dans la limite des places disponibles auprès de Delphine Morvan à delphinemorvan@velizy-villacoublay.fr

Merci d'adresser votre règlement à Vélizy-Associations - 1 bis place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay Avant le 19 janvier 2015

croix-rouge française



— LES INFOS « GESTION ASSOCIATIVE » —



Intéressés pour participer à ce rendez-vous quotidien « Soyons solidaires » ?

Contact :
Rebecca Chapel, journaliste à « La quotidienne France 5 »
Tél. : 01.55.20.05.61
rchapel@jara-co.com

Mécénat de proximité : des perspectives pour les associations.

Diversifier ses partenaires

Soyons solidaires !

La quotidienne est une émission diffusée à 11h45 du lundi au vendredi, sur France 5 : magazine de consommation quotidien, comme son nom l'indique, en direct, et interactif.

En début d'émission, une rubrique appelée « **Soyons solidaires** » vise à promouvoir des associations en France.

Chaque jour, par le biais d'un insert téléphonique, la parole est donnée à un responsable associatif pour passer un appel au don matériel ou de service (*aucun appel financier n'est lancé*).

La finalité est de mettre en lien les donateurs et les associations. L'émission étant en direct tous les midis, cela permet de faire des points sur l'avancée des dons au cours du programme.

Dans ce cadre, la société de production recherche des associations désireuses de passer un appel.

Il est demandé aux associations intéressées de :

- Pouvoir identifier clairement leur besoin
- Savoir présenter brièvement leur structure et leur activité
- Décider d'un interlocuteur qui prendra la parole au téléphone durant l'émission
- Envoyer une photo libre de droit de cette personne pour l'émission
- Fournir quelques minutes d'images « propres » et libres de droit qui puissent illustrer le quotidien de l'association.
- Prévoir un deuxième interlocuteur (*bénéficiaire de l'association, adhérents, bénévole*) qui interviendrait rapidement au téléphone.

Pour en savoir plus :
[le site web de la quotidienne](#)

Mécénat de proximité

V-A, toujours plus proche de ses adhérents, initie des démarches pour se rapprocher des commerces et entreprises implantées sur la commune.

Plusieurs contacts ont déjà été engagés. Par exemple, pour l'organisation des événements associatifs et compétitions sportives, des solutions d'hébergement économiques et des prix attractifs chez un traiteur peuvent être proposés aux associations Véliziennes.

Dans le cadre de notre soutien aux associations, nous sommes disponibles pour conseiller les responsables associatifs sur la présentation de l'association et de ses activités. Nous pourrions, ainsi, mettre en contact les acteurs, futurs partenaires.



Campagne CNDS pour les associations sportives

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) accompagne les associations sportives dans la mise en œuvre de projets par un soutien financier à travers les crédits du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) : La campagne CNDS est lancée depuis le 18 décembre 2014.

Les associations ont jusqu'au **8 mars (délais de rigueur)** pour déposer leur demande de subvention 2015.

Les documents sont accessibles via le site web de [la Préfecture des Yvelines](#).

Des rendez-vous personnalisés ou des ateliers collectifs sont organisés au sein de Vélizy-Associations pour soutenir les responsables associatifs dans cette démarche.

La préparation du dossier en amont est importante afin d'avoir le temps de finaliser la demande pour la fin du mois de février.

Des réunions d'information sont organisées par la DDCS et le CDOS. Deux ont déjà eu lieu

à Versailles et Viroflay. La prochaine aura lieu **le jeudi 15 janvier à 19h** à Magny les Hammeaux (*Salle Madeleine Landais*) et **le jeudi 22 janvier à 19h** à Sartrouville, Espace Saint-Paul (*Rue Louise Michel*).

**Demande CNDS :
Le délais est fixé
au 8 mars 2015.**



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

— LES INFOS « ASSOCIATIONS EMPLOYEURS » —



La convention collective nationale du sport

De nouveaux avenants ont été signés récemment et plusieurs nouvelles dispositions sont en vigueur pour les salariés

relevant de la grille générale (hors sportifs professionnels).

- Une nouvelle grille de majoration des salaires par rapport au SMC (salaire minimum conventionnel)
- Des durées minimales fixées en fonction du nombre de

jours travaillés dans la semaine par le salarié ou fixées sur une base annuelle (...).

Pour lire la suite :
[le site web du CNEA](#)

